



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 – 108 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

OBJET : Urbanisme – Déclaration de projet pour la réalisation d'un cinéma sur la Commune de Bapaume – Modification apportée à la délibération 2018-018 du 15 mars 2018.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2018-018 du 15 mars 2018 prescrivant la mise en œuvre d'une déclaration de projet portant à la fois sur la mise en compatibilité du PLU et sur l'intérêt général du projet de création d'un équipement cinématographique sur la commune de Bapaume.

Monsieur le Président indique les conclusions de l'étude d'opportunité qui avaient mis en évidence la situation de désert cinématographique du territoire et la capacité économique à faire vivre un complexe de deux à trois salles. Une étude de faisabilité a également été confiée à un architecte pour analyser les différents sites susceptibles d'accueillir ce nouvel équipement.

Monsieur le Président précise qu'après examen de différents sites, le site privilégié pour l'installation de cet équipement collectif est celui constitué par le square Verdel et la place Abel Guidet

Monsieur le Président rappelle que la déclaration de projet initiale portait donc sur le reclassement des parcelles AB 275 et AB 276 (respectivement d'une superficie de 3243 m² et 1598 m²), actuellement situées en zone N (zone naturelle) dans le PLU de la Commune de Bapaume, pour les inscrire en zone UC (zone urbaine à vocation d'équipement).

Monsieur le Président souligne que l'avancement des différentes études a permis d'affiner le besoin et conduit à modifier le site d'implantation du projet de cinéma, qui serait désormais situé place Abel Guidet (parcelle cadastrée AE 468, d'une superficie de 10 645 m²), zonée également en N, mais occupée majoritairement par un parking macadamisé.

Monsieur le Président précise que les parcelles AB 275 et AB 276 restent concernées par le projet, notamment dans l'optique de relocaliser la Friterie Bapalmoise, présente actuellement sur la parcelle AE 468, et située à l'endroit prévu pour l'implantation du cinéma.

Monsieur le Président indique que les parcelles AB 275, AB 276 et AE 468 seront donc les trois parcelles concernées par la déclaration de projet. Le dossier de déclaration de projet sera modifié en ce sens, pour permettre la réalisation de l'équipement cinématographique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - **Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-14, L.123-14-2, L.153-54 à L.153-59, L.300-6 et R.123-23-2, R.153-15 à R.153-17, relatifs à la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU ;
 - **Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bapaume approuvé le 08 avril 2004, la 1^e modification approuvée le 16 mars 2009, la 2^e modification approuvée en octobre 2012, la 1^e révision approuvée en octobre 2012, la 2^e révision approuvée en octobre 2012, la 3^e révision approuvée en octobre 2012, et la 3^e modification approuvée en septembre 2013 ;
 - **Considérant** l'intérêt que représente la réalisation d'un équipement cinématographique sur la commune de Bapaume et notamment sur les parcelles AB 275, AB 276 et AE 468, dans le cadre d'une déclaration de projet ;
- de modifier la délibération 2018-018 du 15 mars 2018 portant sur la procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de construction d'un équipement cinématographique sur les parcelles AB 275 et AB 276 et AE 468 situées sur la ville de Bapaume ;
 - de poursuivre la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux articles L.123-14, L.123-14-2, L.153-54 à L.153-59 et R.123-23-2, R.153-15 à R.153-17 du code de l'urbanisme ;
 - de donner autorisation à Monsieur le Président de signer tout acte relatif à cette procédure ;
 - de notifier la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.153-54, L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
 - d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de l'intercommunalité et de publier la dite délibération au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

2018-108 du 24/09/2018
URBANISME – Déclaration de Projet BAPAUME
Modification Délibération 2018-018 du 15/03/2018

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018
- Jean-Jacques COTTEL, Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

